ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 56257

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur les perspectives des restructurations en cours à la SNCF. Les exploitants scieurs et négociants en bois de la région Champagne-Ardenne sont actuellement très inquiets des évolutions infrastructurelles induites par ces restructurations, dans la mesure où il semblerait qu'elles restreignent l'activité bois des gares du département des Ardennes à celles de Sedan ou à celle de Lumes. Il lui demande des précisions sur la réalité de ces projets.

Texte de la réponse

Les préoccupations des professionnels de la filière bois concernent les conséquences des mesures prévues par le plan de redressement de l'activité de transport de fret de la SNCF. Ce plan de restructuration inclut des actions vigoureuses permettant, d'une part, de réaliser l'adaptation et la modernisation du système de production afin de restaurer la compétitivité et l'efficacité de l'organisation du fret et, d'autre part, de mettre en oeuvre une nouvelle politique commerciale. Certains secteurs comme celui du transport du bois sont particulièrement impactés par ce plan en raison de la forte dispersion des trafics et de leur caractère très déficitaire. Dès 2004, la SNCF a mis en place des réunions régulières avec les représentants de la filière bois, tant au niveau régional qu'au niveau national, afin d'identifier les pistes d'amélioration de l'organisation logistique et notamment de définir quels axes pourraient être structurés pour massifier le trafic. Au cours de cette même concertation, le réseau de gares utilisées pour les expéditions de bois a fait l'objet de mesures d'optimisation. C'est ainsi que, pour le département des Ardennes, ces mesures ont conduit à retirer la gare de Tournes de ce réseau et à maintenir la gare de Sedan. Quant à la gare de Lumes, elle n'appartenait pas au réseau initial de gares-bois.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56257
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 729
Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5546